

Département
de
Vaucluse

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 26 mars 2025

Arrondissement
d'AVIGNON

N° 992

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le 26 mars à 13 heures 30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de la ville d'ORANGE, sous la Présidence de Yann BOMPARD, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : Étaient présents :

- En exercice : 17
- Présents : 10
- Votants : 14

Monsieur le Maire-Président, Yann BOMPARD
Mesdames Marcelle ARSAC, Chantal GRABNER,
Christiane JOUFFRE, Aubierge POULAIN et Françoise NICOLAÏ.

Messieurs Xavier MARQUOT, Alain DURAND, Olivier CALAY-ROCHE et Armand BEGUELIN.

Refus de vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 14

Étaient absents excusés :

Messieurs Jonathan ARGENSON, Christian COSTE et Michel COMMUNAL.

Mesdames Joëlle EICKMAYER, Catherine GASPA, Marie-Paule ZIMMERMANN et Eliane DELOY.

Certifié exécutoire par le
Président,
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
Et de la Publication le :

Pouvoirs :

Mme GASPA donne pouvoir à Mme ARSAC
Mme DELOY donne pouvoir à Mme POULAIN
Mme ZIMMERMANN donne pouvoir à Mme GRABNER
M. COSTE donne pouvoir à M. CALAY-ROCHE



APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

LA SEANCE SE POURSUIT

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des Etats de développement des comptes de tiers ainsi qu'à l'Etat de l'Actif, du Passif, l'Etat des Restes à recouvrer, l'Etat des restes à payer.

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au Bilan de l'Exercice 2023, celui de tous les titres émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Les membres du Conseil d'Administration auront à se prononcer sur le Compte de Gestion 2024 établi par le Comptable du Trésor Public.

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré, **le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

- **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024;
- **STATUE** sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2024 concernant les différentes sections budgétaires ;
- **DECLARE** que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2024, par Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de votre part.

Suivent les signatures pour copie conforme,

La secrétaire de séance
Chantal GRABNER



Suivent les signatures pour copie conforme,
Le Président du CCAS,
Yann BOMPARD,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.